

Déclaration de conformité UE

Par la présente, la

société Nuki Home Solutions GmbH
Münzgrabenstraße 92/4
Graz, Autriche

représentée par son directeur Martin Pansy,
déclare que le produit

Nuki Smart Lock Go

type d'article 011.518

est conforme à toutes les dispositions applicables de la

DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE

DIRECTIVE 2011/65/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (ROHS)

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

DIRECTIVE 2012/19/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Normes harmonisées appliquées :

IEC 62368-1:2020+A11:2020	Matériels audio/vidéo, de traitement de l'information et de communication – partie 1 : exigences de sécurité
ETSI EN 301 489-1 V2.2.3: 2019	Norme de compatibilité électromagnétique pour les équipements et services de communication radio – partie 1 : exigences techniques communes - Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique
ETSI EN 301 489-17 V3.2.4: 2020	Norme de compatibilité électromagnétique pour les équipements et services de communication radio – partie 17 : conditions particulières pour les systèmes de transmission de données à large bande - Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique
ETSI EN 300 328 V2.2.2: 2019	Systèmes de transmission à large bande – équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande ISM 2,4 GHz et utilisant des techniques de modulation à large bande – norme européenne harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.2 de la Directive 2014/53/UE

EN62311: 2020	Évaluation de la conformité des équipements électroniques et électriques de faible puissance avec les limites de base pour la sécurité des personnes dans les champs électromagnétiques (0 Hz - 300 GHz)
EN 55032:2015/A11:2020	Compatibilité électromagnétique des appareils multimédias – exigences relatives aux émissions parasites
EN 61000-3-2:2014	Compatibilité électromagnétique (CEM) – partie 3-2 : limites – limites pour le courant harmonique (courant d'entrée des équipements ≤ 16 A par phase)
EN 61000-3-3:2013	Compatibilité électromagnétique (CEM) – partie 3-3 : limites – limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et papillotement dans les réseaux publics de distribution basse tension pour les matériels, dont le courant nominal ≤ 16 A par phase n'est pas soumis à des prescriptions particulières de raccordement
EN 55035:2017	Compatibilité électromagnétique des dispositifs multimédias – exigences d'immunité
EN IEC 63000:2018	Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses
EN 18031-1:2024	Exigences de sécurité communes applicables aux équipements radioélectriques - Partie 1 : Équipements radioélectriques connectés à l'internet
EN 18031-2:2024	Exigences de sécurité communes applicables aux équipements radioélectriques - Partie 2 : Équipements radioélectriques qui traitent des données, à savoir les équipements radioélectriques connectés à l'internet, les équipements radioélectriques destinés à la garde d'enfants, les jouets dotés d'équipements radioélectriques et les équipements radioélectriques portables

L'entreprise susmentionnée met la documentation technique nécessaire à disposition pour toute consultation.

Cette déclaration de conformité est émise sous la responsabilité exclusive du fabricant.

Graz, le 23.07.2025

Directeur Martin Pansy

